



**Rapport préliminaire de la mission d'Observation déployée
dans les dix départements d'Haïti à l'occasion des Élections
présidentielles et législatives du 28 novembre 2010**

*Cette mission d'observation non partisane a été rendue possible grâce à
l'appui du NDI et de l'USAID*

Cap-Haïtien, le 30 novembre 2010

Siège social :
18, ruelle Shalom et terminus Ave des Acajoux, Charrier,
B.P. 198 Cap-Haïtien, Haïti
Tél. 3 444-1839
E-mail: jurimediacap@yahoo.fr
Web: www.jurimediahaiti.org/

1. Introduction

Dans le cadre de ses actions visant au renforcement de l'État de droit démocratique et à la promotion des droits de la personne en Haïti, l'association Jurimédia a mis sur pied une mission d'observation non partisane des élections du 28 novembre 2010 au niveau des dix (10) départements géographiques d'Haïti.

Au total, 198 Observateurs et Observatrices ont été déployés pour surveiller le déroulement du scrutin dans les 10 départements et dans 138 arrondissements du pays ce 28 novembre 2010. La mission d'observation a couvert, par le biais de 179 observateurs et observatrices fixes (basés aux Bureaux de vote pendant toute la journée du scrutin) et 19 observateurs et observatrices mobiles, plus de 200 bureaux de vote répartis dans plus de 122 centres de vote.

Au-delà du contrôle de la conformité des opérations électorales aux principes démocratiques et à la loi électorale, la mission d'observation de Jurimédia vise également, d'une part, la mesure du niveau d'implication des femmes dans le processus électoral à tous les niveaux (personnel de l'administration électorale, candidates, électrices, membres des équipes de campagnes des candidats et candidates, etc.); et d'autre part, le suivi des initiatives de communication électorale (éducation de l'électorat, campagne ou propagande des candidats, rôle des médias, formation des acteurs impliqués dans le processus, etc.). Néanmoins, ce rapport préliminaire se limite à une présentation succincte des principaux constats effectués par nos Observateurs et Observatrices au cours de la journée du vote, des préoccupations que nous exprimons par rapport aux faits observés et de quelques recommandations formulées à l'attention des différents acteurs impliqués dans le processus électoral.

2. Principaux constats

Pendant la journée du vote, l'observation a porté notamment sur l'heure d'ouverture des Bureaux de vote, la présence du matériel électoral, la présence de mandataires et

observateurs, la sécurité, l'accès des électeurs et électrices, le respect des procédures du scrutin, la transparence du scrutin, la liberté et le secret du vote, les troubles ou perturbations du processus, la participation des électeurs et électrices, les irrégularités ou tentatives de fraude généralement quelconque, le processus de dépouillement et de comptage des votes, la fermeture des Bureaux de vote.

A. Constats positifs

- Nos Observateurs et Observatrices ont relevé une mobilisation importante des électeurs et électrices qui manifestaient un engouement certain d'exercer leur droit de vote ou d'accomplir leur devoir civique.
- Globalement, le matériel nécessaire pour les opérations électorales était disponible dans la majorité des bureaux de vote que nous avons observés.
- La mesure prise par la Police nationale de limiter et non d'interdire la circulation des véhicules a beaucoup facilité la mobilisation des électeurs et des électrices.
- Le secret du vote des électeurs et des électrices a été garanti parce que les urnes ont été bien placées dans la majorité des Bureaux de Vote que nous avons observés.

B. Constats négatifs

- Difficulté pour le CEP de gagner la confiance des différents secteurs politiques jusqu'au jour du scrutin ;
- Retard considérable dans la délivrance des Cartes d'accréditation pour les observateurs et mesure unilatérale de réduction du nombre d'observateurs pour lesquels certaines organisations avaient sollicité l'accréditation (par exemple, Jurimédia avait sollicité 470 cartes d'accréditation, mais on lui en a délivré à peu près la moitié, et cela sans explication);
- La sécurité d'un grand nombre de Centres de vote laissait à désirer. Ce qui a entraîné le sabotage du matériel électoral dans un bon nombre de centres de vote qui ont dû fermer prématurément. Cette situation se répétait dans le Nord (Grande-Rivière-du-Nord, Acul-du-Nord, Saint-Raphaël), dans le Nord-est (Ouanaminthe), dans

l'Artibonite (L'Estère, Saint-Marc), dans l'Ouest (Tabarre, Carrefour), dans la Grande-Anse (Jérémie). De plus, en plusieurs endroits, on a enregistré des actes de violence et d'intimidation qui ont perturbé le processus. Il en est même résulté la mort d'au moins deux personnes.

- Nos observateurs et observatrices ont relevé que des milliers de citoyennes et de citoyens à travers les 10 départements du pays n'ont pas pu voter, malgré les efforts qu'ils ont déployés pour parcourir plusieurs centres de vote. Cela dénote, à notre avis, des incohérences évidentes dans les listes électorales partielles (LEP). L'explication fournie par le Conseil Électoral Provisoire lors de sa première conférence de presse faisant croire que la confusion résultait de la maladresse de certains électeurs et membres de bureaux de vote ne nous semble guère suffisant, vu la forte récurrence de cette situation observée systématiquement dans tous les centres de vote et vu la proportion importante de l'électorat qui est concernée.
- Plusieurs tentatives de fraude (bulletins tout remplis, citoyens surpris avec CIN et bulletins hors des BV, électeurs autorisés à voter plusieurs fois) ont été remarquées dans un nombre important de bureaux de vote, notamment dans l'Ouest, le Nord, le Nord-est.
- Très peu d'arrestations effectuées tandis qu'un nombre important d'infractions électorales ont été commises dans beaucoup de centres de vote à travers le pays.
- Autres irrégularités comme : refuser aux observateurs et à des mandataires l'accès aux BV, refuser aux mandataires de voter, etc.
- Les agents de sécurité électorale n'ont pas été très utiles notamment pour orienter les électeurs et électrices qui ne pouvaient pas retrouver leur nom dans les LEP.

2. Préoccupations et Recommandations

En plus des observations notées ci-dessus, nous devons souligner le mouvement de protestations survenu en début d'après-midi, avant la fermeture des bureaux de vote, lequel réclame l'annulation pure et simple du scrutin. Ce mouvement initié par une conférence de presse donnée par 12 des 19 candidats à la présidence soulève de grandes préoccupations. D'autant que le CEP semble minimiser leur revendication et déclare,

après la fermeture des bureaux de vote, que les opérations se sont globalement bien déroulées et qu'il maintient le cap vers les étapes suivantes du processus. S'achemine-t-on vers une option zéro qui remettra en cause tout l'appareil électoral ? Va-t-on vers la publication de résultats qui seront contestés et qui engendreront une crise politique similaire à celle des années 2000 ?

Face à ces interrogations pour lesquelles nous n'avons aucune réponse, nous formulons à l'endroit des acteurs concernés les recommandations suivantes :

- Une réévaluation de la liste électorale pour en corriger les incohérences, même si l'on n'arrive pas à résoudre les problèmes liés à l'épuration complète de la liste ;
- L'établissement au plus vite d'un mécanisme de dialogue entre les différents protagonistes (Exécutif, CEP, Partis politiques et candidats, acteurs de la coopération supportant le processus) pour déterminer de manière consensuelle la meilleure option à faire pour poursuivre et corriger le processus ;
- Les organisations de la société civile actives dans l'observation devraient mieux coordonner leur action de manière à accroître la couverture des Centres de vote ;
- Les autorités devraient revoir le dispositif de sécurité des Centres de vote en tenant compte des faits relatés et des recommandations produites dans les rapports d'observation non partisane ;
- Les partis politiques et les candidats/candidates devraient lancer un appel solennel au calme et demander à leurs partisans d'abandonner la voie des manifestations de rue pour permettre aux acteurs d'avoir plus de sérénité pour rechercher la solution la plus appropriée à la crise naissante.

Cap-Haïtien, le 30 novembre 2010.